



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Délibération N°09/2026**

Convocation en
date du :
16/06/2026

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 12
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :

Transmission en
préfecture en
date du :

Accusé de
réception en
Préfecture du :

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 22 juin 2026 à 10h00.
Sous la présidence de Mme COSTA Marie, Présidente.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents : M. BORGES Albano, Mme BRAY Valérie, M. DELATTRE Philippe, Mme HERBAIN Danielle, M. LLAURENSY Alain, Mme MASCARAQUE Martine, Mme BONAVENT Paulette (arrivée à 10h20), M. CALM Jean-Pierre, M. LEAL Bernard, Mme MACABIES Marie-José, M. PENEAU Michel, M. RIOUTTON Michel (arrivé à 10h20), Mme VILA Caroline.

Procurations : /

Absents : Mme BERIO Simone, Mme DI FRANCESCO Agnès (excusée), Mme DUFOUR Jeannine.

Secrétaire de séance : M. LLAURENSY Alain.

**OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT
DEFINITIF 2025**

Le Président expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Compte Administratif du CCAS pour l'année 2025, présente un excédent de fonctionnement de 10 749.57 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après en avoir délibéré,
Par 12 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents,

AFFECTE ce résultat en excédent de fonctionnement reporté (R002) ;
APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2025, tel que défini ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.



**Le Président,
Marie COSTA**